

DOCUMENT DE STRATEGIE OP 5

SGP - Côte d'Ivoire

Revu et Corrigé

Pays : Côte d'Ivoire

Ressources à investir : US\$ 1.800.000 ¹

¹ Total estimé des ressources attendues du FEM (fonds de base) et de l'allocation nationale des fonds STAR (plus cofinancements additionnels à mobiliser).

SOMMAIRE

Introduction	P3
2. Niche du Programme National du SGP Côte d'Ivoire	P3
2.1 Carte Des zones de concentration géographique du SGP Côte d'Ivoire pour OP5	P4
2-2-Niche agro-écologique du SGP en relation avec les priorités environnementales	P5
3- Résultats du renforcement des capacités de la réduction de la pauvreté et de la promotion du genre	P7
3.1 Au niveau du renforcement des capacités	P7
3.2 Au niveau de la réduction de la pauvreté	P8
3.2 Au niveau de l'équité du genre	P8
4. Tableau de produits, indicateurs et activités	P8
5. Plan de suivi et évaluation des projets	P12
5-1 Les projets du SGP à travers le portefeuille annuel approuvé par le CNP font l'objet d'un suivi individuel	P12
5-2 Agrégation des impacts des projets notamment au plan écologique pour montrer le bénéfice écologique mondial.	P13
6. Stratégie de mobilisation des ressources	P13
7. La stratégie de management du savoir	P14
7.1 La capitalisation du savoir	P15
7.2 La diffusion du savoir	P15

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

AME :	Accords Multilatéraux sur l'Environnement
BAD :	Banque Africaine de Développement
BOAD :	Banque Ouest Africaine de Développement
CEDEAO :	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CCNUCC :	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CN :	Coordination Nationale
CNP :	Comité National de Pilotage
CPMT :	Central Programme Management Team
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM :	Fonds pour l'Environnement Mondial
FFEM :	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
GAR:	Gestion Axée sur les Résultats
GES :	Gaz à Effet de Serre
GIZ :	Coopération Technique Allemande
OCB :	Organisation Communautaire de Base
OIF :	Organisation Internationale de la Francophonie
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
OP :	Phase Opérationnelle
OSCs :	Organisation de la Société Civile
POPs :	Polluants Organiques Persistants
PMF :	Programme de Micro Financements
PMF/FEM :	Programme de Micro Financements du Fonds pour l'Environnement Mondial
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
SGP :	<i>Small Grants Programme</i>
STAR :	Système Transparent d'Allocation des Ressources
UE :	Union Européenne
UEMOA :	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UFEMCI	Union des Organisations partenaires et bénéficiaires du FEM
UNOPS :	United Nations Office for Project Services / Bureau des Nations Unies pour les Services aux Projets
WWF :	World Wildlife Fund / Fonds Mondial pour la Nature

1- Introduction

Pour la 5^{ème} phase opérationnelle (OP5), le SGP Côte d'Ivoire a été classée dans la catégorie IIc. Dans cette catégorie, l'allocation accordée par le CPMT pour les 4 prochaines années sera de US\$200,000.

Cependant une lettre d'endossement de US\$ 2,000,000 a été adressée par le point focal opérationnel de la Côte d'Ivoire à l'unité du FEM . Ceci porterait le budget totale pour les microprojets du PMF/FEM en Côte d'Ivoire à US\$ 1,800,000 pour OP5 (\$200,000 des fonds « core » plus \$1,600,000 des fonds STAR) plus les frais de gestion, opérationnel et technique.

Des actions de mobilisation de ressources additionnelles vont être entreprises dans le dernier trimestre de l'année 2011 en vue de trouver des fonds supplémentaires et de satisfaire les exigences d'un programme viable tel que voulu par le Conseil du FEM en termes de ratio entre les coûts de gestion, et les ressources décaissées en faveur des communautés en termes de microprojets.

2- Niche du Programme National du SGP Côte d'Ivoire

En fonction de l'origine de ce qui constituera les ressources du SGP Côte d'Ivoire, les priorités à établir par la stratégie nationale seront les suivantes :

- Avec les fonds octroyés par les ressources propres du SGP (fonds « core »), il s'agira de couvrir toutes les aires d'intervention du FEM (biodiversité, changements climatiques, dégradation des sols et gestion durable des forêts, eaux internationales, et POPs).

Le montant des ressources « core » du SGP étant limités, certains domaines focaux du FEM, telles que les eaux internationales et les POPs, seront faiblement financés. Avec les fonds octroyés au SGP-Côte d'Ivoire par les ressources **STAR** du FEM accordés à l'Etat de Côte d'Ivoire, les trois domaines principaux seront les suivants :

1. les changements climatiques
2. la biodiversité
3. la dégradation des terres

Les préoccupations de développement local durable, soutenues par les organisations de la société civile, seront financées à hauteur des ressources disponibles. Devant ce défi, il faut réexaminer la question du partenariat avec les ONGs alors que la question du pourcentage des couts de gestions devient un facteur de plus en plus important pour la Côte d'Ivoire en temps que pays classé IIc par le FEM.

A cela s'ajoute la volonté de l'Etat d'octroyer des ressources du FEM au PMF/FEM en Côte d'Ivoire. Il faut alors que les OSCs comprennent qu'elles sont des partenaires qui prolongent et s'efforcent d'œuvrer pour la pérennisation certaines actions prioritaires de l'Etat auprès des communautés locales.

Afin de maintenir la spécificité du SGP, il convient d'analyser l'idée de la création pour tout projet à exécuter, d'une « plateforme de suivi » composée à la fois de :

- 1- L'Etat avec ses démembrements et ses structures déconcentrées ;
- 2- Les pouvoirs décentralisés ;
- 3- les ONG partenaires du SGP ;
- 4- Les communautés à la base bénéficiaires de projets (OCBs).

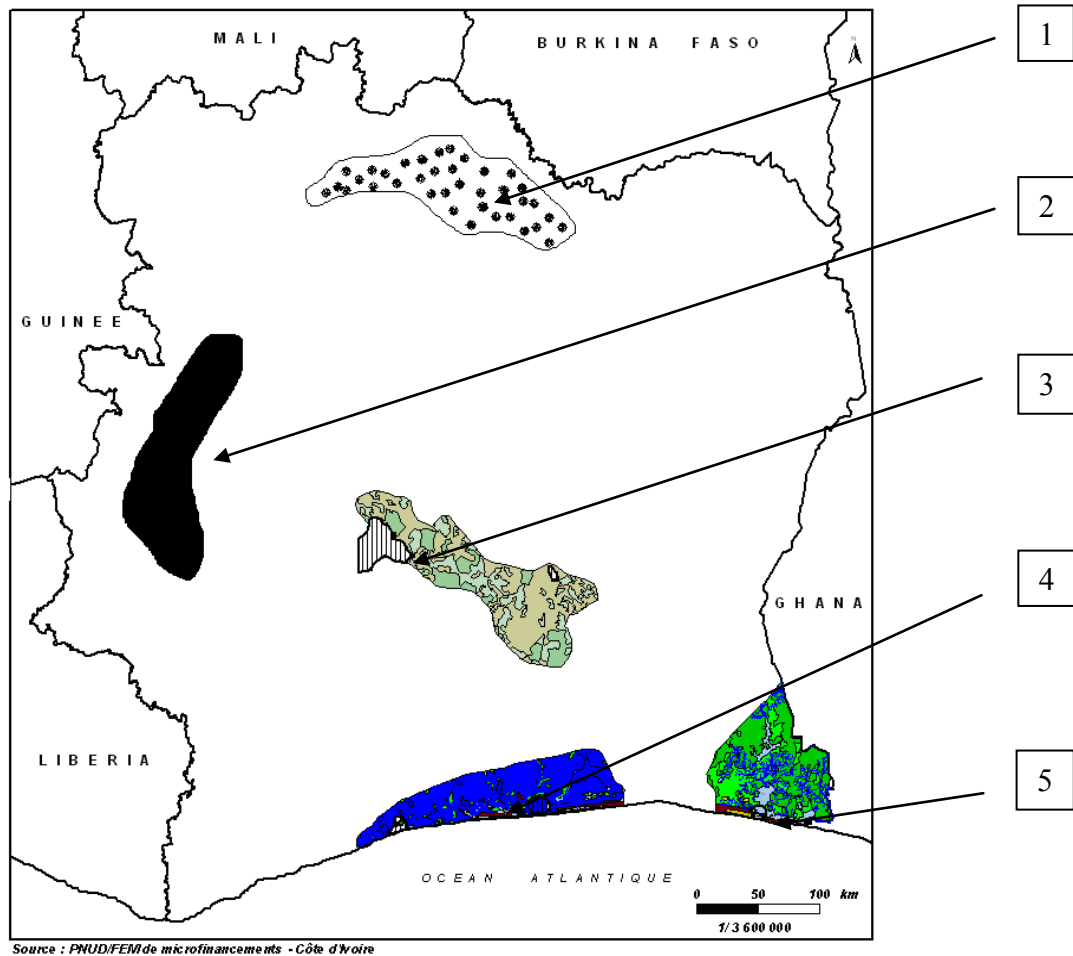
Le rôle des OSCs sera d'aider à réaliser les attentes de l'Etat au niveau des priorités relatives aux conventions internationales et autres domaines de l'environnement, couverts par le FEM. Les points focaux, thématiques de ces conventions seront membres de la plateforme susmentionnée.

Ainsi, les volets relatifs à la réalisation communautaire desdites conventions constitueront la trame ou la matrice essentielle des activités du SGP pour la Phase OP5.

Tableau 1: Liste des principaux Accords Multilatéraux sur l'Environnement et cadres de planification pouvant orienter les actions du PMF/FEM en Cote d'Ivoire

PRINCIPAUX ACCORDS MULTILATERAUX ET DOCUMENTS D'ORIENTATION ET DE PLANIFICATION	DATE DE RATIFICATION / ADOPTION
Convention sur la Diversité Biologique	1994
Convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques	1994
Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification	
Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants	2003
Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitat de la sauvagine	1993
Convention sur le Commerce international des espèces de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction	1993
Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre	1982
Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles	
Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	
Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques	A l'assemblée
Politique Nationale de l'Environnement	En cours
Politique Nationale de l'Eau	En cours
Politique forestière	En cours
Stratégie Nationale de conservation et d'utilisation durables de la diversité biologique	En cours
Stratégie nationale de mise en œuvre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, MERF	En cours
Stratégie Nationale de Renforcement des Capacités pour la Gestion de l'Environnement	En cours
Stratégie Nationale de Développement à long terme Basée sur les OMD	En cours
Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté	En cours de validation
Stratégie Nationale de Développement Durable et Plan d'Action	2011
Plan d'Action Nationale d'Adaptation aux Changements Climatiques	En cours
Plan National de mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les POPS au Togo	
Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification	En cours
Communication Nationale Initiale sur les Changements Climatiques	
Deuxième Communication Nationale sur les Changements Climatiques	

2-1 Carte illustrant les zones de concentration géographique du SGP Côte d'Ivoire pour OP5



Légende :

- (1) la zone Nord autour de Korhogo
- (2) la zone Centre actuelle
- (3) la zone du Sud-Ouest
- (4) la nouvelle zone à l'Ouest
- (5) la zone du Sud-Est qui sera étendue jusqu'au Centre-Est dans les régions autour d'Abengourou

2-2 Description des zones de concentration géographique

▪ La zone de concentration géographique 1

Cette zone caractérisée par une forte dégradation des sols autour de la région de Korhogo (Chef-lieu de région nord) a été naguère une zone de forte intervention du SGP avant les troubles sociopolitiques des années 2002.

Proposée en 2007 à l'issue de l'atelier d'orientation stratégique du SGP tenu à Grand Bassam, les projets dans cette zone visent à créer une zone géographique où la concentration des projets ciblera prioritairement les actions concernant la dégradation des terres et des sols.

▪ La zone de concentration géographique 2

Cette zone s'étend du Parc National du Mont Peko au parc National du Mont Samgbé. Non loin du Mont Nimba, cette zone d'altitude dans le contexte géographique de la Côte d'Ivoire présente une grande richesse au plan de la Biodiversité même si l'on ne dispose pas encore d'un inventaire floristique et faunistique aussi détaillé que les autres aires protégées de la Côte d'Ivoire.

▪ La zone de concentration géographique 3

Cette zone se situe dans la région centre de la Côte d'Ivoire et est comprise entre la réserve animalière d'Abokouamékro et le Parc National de la Marahoué. La densité démographique de cette zone est de 53 hab./km². C'est une zone de fragilité au plan de la pression anthropique sur des ressources ligneuses et sur les ressources animalières. Le Parc National de la Marahoué du nom du fleuve Marahoué qui la traverse a une superficie de 101 000 ha. Sa végétation est composée de formation de savane arborée et herbeuse guinéenne dans la partie Est, d'une forêt-galerie et d'îlots plus ou moins vastes de forêts denses humides semi-décidues dans la partie Ouest. Pas moins de 165 essences ont été recensées dans la zone savanicole. Plus de 300 espèces d'oiseaux ont été recensées dans le Parc. Les espèces les plus couramment observées sont les pintades bleues, les calaos et les touracos, ainsi que divers rapaces. Les tisserins sont nombreux aux abords des points d'eau. La zone se caractérise également par une très grande fragilité des sols agricoles. Ce qui a favorisé une migration importante des populations vers les zones forestières de l'Ouest.

▪ La zone de concentration géographique 4

Cette zone couvre une zone littorale à l'Ouest d'Abidjan qui contient le Parc National d'Azagny et la forêt classée de Dassioko. Le parc d'Azagny est un site RAMSAR, reconnu comme une zone de conservation prioritaire pour la biodiversité par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Situé à 100 km d'Abidjan à l'embouchure du fleuve Bandama, le Parc National d'Azagny s'étend sur une superficie de 19 400 ha. Des éléphants, des potamochères, des buffles, des singes (îles aux chimpanzés) et plusieurs espèces d'oiseaux constituent sa faune.

La forêt de Dassioko est un site RAMSAR. Elle a été classée dans la liste de zones humides d'importance internationales et par Bird Life come zone d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO). Elle a une superficie de 12 540 ha. Cette forêt renferme des espèces endémiques très rares, propres à l'écosystème forestier de la haute guinée. Ce sont : le chimpanzé (*Pan troglodites verus*), le cercopithèque mone (*cercopithècus mona campbell*), le Colobe de Van Beneden (*Procolobus versus*), le colobe noir et blanc d'Afrique et blanc d'Afrique de l'Ouest (*Colobus polykomos*) et le cercopithèque diana (*Cercopithecus diana roloway*), le cercocèbe couronné (*Cercocebus atys lumulatus*), l'éléphant de forêt (*Loxodonta africana cyclotis*), le cèphalophe de Jentink (*Cephalophus jentinki*), hippopotame pygmée (*Hexaprotodon liberiensis*).

▪ **La zone de concentration géographique 5**

Cette zone se trouve à l'Est de la Côte d'Ivoire et s'étend jusqu'à la frontière du Ghana. Elle comprend deux cours d'eaux, la Bia et la Tanoé, deux eaux internationales qui prennent leur source au Ghana et qui se jettent dans la lagune Aby et dans l'Océan Atlantique en Côte d'Ivoire. Cette zone géographique contient également le Parc Nationales des îles Ehotilés qui a une superficie de 550 ha. Les îles Ehotilés se composent de six îles. C'est un parc marin avec une abondante faune aquatique. C'est un site ornithologique majeur pour la Côte d'Ivoire. Ce parc souhaite devenir un site RAMSAR compte tenu de sa richesse biologique liée au type d'écosystème intégrés "terre-eau".

2-2-Niche agro-écologique du SGP en relation avec les priorités environnementales

Tableau 2:

Objectifs pour OP 5	Priorités nationales	Niche du SGP Côte d'Ivoire
<p>Objectif Immédiat 1 du SGP en OP5 :</p> <p>Améliorer la durabilité des aires protégées et des aires de conservation autochtones et communautaires par le biais d'actions communautaires.</p>	<p>Conservation de la biodiversité</p>	<p>Développer des activités de périphérie et de protection des aires protégées.</p>
<p>Objectif Immédiat 2 du SGP en OP5 :</p> <p>Intégrer la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable dans les systèmes de production des paysages, des aires marines et autres secteurs à travers des initiatives et actions communautaires.</p>	<p>Utilisation et valorisation de la biodiversité</p>	<p>-Développer la culture des plantes médicinales à usage populaire ;</p> <p>-Valoriser les (produits sauvages et domestiqués) sous produits forestiers entrant dans l'alimentation humaine.</p>
<p>Objectif Immédiat 3 du SGP en OP5 :</p> <p>Promouvoir la démonstration, le développement et le transfert des technologies à faible émission de carbone au niveau communautaire.</p>	<p>Promotion des énergies alternatives et du développement durable à l'échelle des communautés locales.</p> <p>Diffusion et vulgarisation des technologies de cuisson domestique tant en zone rurale</p>	<p>-Poursuivre la diffusion des panneaux voltaïques ;</p> <p>-Expérimenter des approches communautaires d'accès au microcrédit par la gestion durable des équipements solaires.</p>

	que périurbaine.	Poursuivre la diffusion des fourneaux améliorés expérimentés avec succès.
<p>Objectif Immédiat 5 du SGP en OP5 :</p> <p>Soutenir la conservation et la valorisation des stocks de carbone par une gestion durable et la mise à l'épreuve du climat de l'utilisation des terres, des changements d'affectation des terres et de la foresterie.</p>	Promouvoir les actions de conservation des écosystèmes forestiers par les communautés locales, encourager la foresterie participative et communautaire.	<p>-Encourager la création d'aires protégées de forêt par les communautés ;</p> <p>-Encourager la valorisation des terres marginales en vue de protéger les zones de forêts.</p>
<p>Objectif Immédiat 6 du SGP en OP5 :</p> <p>Maintenir ou améliorer le flux des services environnementaux des agro-écosystèmes et des écosystèmes forestiers afin d'assurer les moyens de subsistance de communautés locales.</p>	Promouvoir et valoriser les agro-écosystèmes.	Développer la conservation et la valorisation à travers des initiatives communautaires des plantes à intérêt alimentaire ou agricole.
<p>Objectif Immédiat 7 du SGP en OP5 :</p> <p>Réduire au niveau communautaire les pressions en termes d'utilisation concurrentes des terres (dans les paysages au sens large)</p>	Promouvoir la gestion durable des forêts et lutter contre la dégradation des sols liée à l'agriculture et au pastoralisme.	Accroître la sédentarisation agricole par des pratiques appropriées comme l'agroforesterie qui réduisent le temps de rotation sur les jachères.
<p>Objectif Immédiat 8 du SGP en OP5 :</p> <p>Appuyer la gestion des masses d'eau transfrontalières par des initiatives à base communautaire.</p>	Améliorer la gestion des bassins hydrauliques protégés avec les pays voisins dans le cadre des actions de développement et d'intégration régionale.	Réduire la pression anthropique sur les terres des bassins hydrauliques par une agriculture peu consommatrice d'espace.

<p>Objectif Immédiat 9 du SGP en OP5 :</p> <p>Promouvoir et soutenir la mise en œuvre à l'égard des polluants organiques persistants et des produits chimiques de préoccupation mondiale au niveau communautaire.</p>	<p>Elimination des produits chimiques prohibés tant dans l'agriculture que dans les actions de santé publique.</p>	<p>Encourager l'emploi des biopesticides dans l'horticulture et l'agriculture.</p>
<p>Objectif Immédiat 10 du SGP en OP5 :</p> <p>Améliorer et renforcer les capacités des Organisations de la Société Civile (en particulier les organisations communautaires et celles des autochtones) pour les amener à s'engager dans des processus consultatifs, à appliquer la gestion des connaissances pour assurer des flux adéquats d'information, appliquer les directives des conventions, suivre et évaluer les impacts environnementaux et les tendances.</p>	<p>Promouvoir une nouvelle gouvernance impliquant largement les collectivités décentralisées et les OSC dans les actions de développement durable et de protection de l'environnement.</p>	<p>-Développer des projets de partage des connaissances entre OSC de l'environnement ;</p> <p>-Favoriser le réseautage des OSC de l'environnement en lien avec les acteurs institutionnels ou étatiques.</p>
<p>Résultats transversaux :</p> <p>Réduction de la pauvreté, amélioration des moyens de subsistance et le genre.</p>	<p>Traduire le développement durable, en termes d'impact social par la promotion des économies vertes à base communautaire (*).</p>	<p>Promouvoir prioritairement les projets à double objectif : écologie et générateur de revenus.</p>

(*) L'économie est un concept dynamique. Ici, il s'agit de promouvoir l'économie de base axée sur une exploitation durable des sous-produits forestiers ou agricoles ou pastoraux à faibles intrants d'énergie sans intrants chimiques.

3- Résultats du renforcement des capacités de la réduction de la pauvreté et de la promotion du genre

Le document de stratégie de OP5, lorsqu'il sera mis en œuvre à travers le financement et le déroulement des projets communautaires devra permettre d'atteindre différents types de résultats au niveau des trois (3) domaines sous-mentionnés. Au niveaux des trois (3) domaines susmentionnés :

3.1 Au niveau du renforcement des capacités

Le renforcement des capacités des organisations de la société civile, commence par le processus d'apprentissage à la formulation et au développement des projets à soumettre au SGP. Le processus de formulation est souvent un processus itératif avec le Coordonnateur National ou le Comité National de Pilotage qui aide à améliorer les projets, à définir une situation de référence pour l'évaluation initiale (ex ante), puis à définir des indicateurs pour l'évaluation en cours et à la fin du projet.

Par la suite, la mise en œuvre des projets sur le terrain, lorsqu'ils sont approuvés par le Comité National de Pilotage, constitue un exercice d'apprentissage par l'action (« learning by doing ») au cours duquel les OSCs capitalisent en termes de savoir ou savoir faire.

3.2 Au niveau de la réduction de la pauvreté

La plupart des projets financés par le SGP en Côte d'Ivoire, constituent en réalité des modèles réduits de « recherche-action » en matière de développement durable et de protection de l'environnement.

Dans ce sens, au-delà du volet écologique sous le mandat du FEM, les projets poursuivront aussi deux autres objectifs sociaux, à savoir :

- 1) La création de revenus pour la réduction de la pauvreté et,
- 2) L'autonomisation des groupes communautaires pour les former à l'auto-gouvernance de leurs initiatives de développement à l'échelle de leur communauté ou de leur terroir.

3.3 Au niveau de l'équité du genre

La question du genre est abordée sous un double aspect :

- A travers l'équilibre de la composition des groupes bénéficiaires de chaque projet à mettre en œuvre et ;
- A travers une large prise en compte des projets ciblant les activités incombant généralement aux femmes et qui sont en lien avec les préoccupations du FEM (gestion des énergies domestiques, économies d'énergie et activités commerciales féminines, Biodiversité et commerce des plantes médicinales et alimentaires, etc.)

Généralement le tissu socio-économique comporte bon nombre de secteurs dominés par les femmes et leur prise en compte par le SGP participe de l'approche genre.

4 Tableau 3 de produits, indicateurs et activités

Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Activités
<p>Résultat 1.1 du SGP pour la biodiversité :</p> <p>Amélioration au niveau communautaire des actions et des pratiques et réduction des impacts négatifs sur les ressources de la biodiversité dans et autour des aires protégées et des aires de conservation autochtones et communautaires.</p>	<p>Au moins 80 ha de terres protégées autour des parcs et forêts nationaux.</p>	<p>Rapports de projets ; Rapports d'évaluation /visites ; Rapports annuels du SGP.</p>	<p>8 projets</p>
<p>Résultat 1.2 du SGP pour la biodiversité :</p> <p>Amélioration au niveau communautaire de l'utilisation durable de la biodiversité dans les paysages de production/marins grâce aux initiatives communautaires, cadres normatifs et autres mécanismes du marché y compris les normes environnementales reconnues qui tiennent compte de la biodiversité.</p>	<p>Au moins 80 ha de terres hautes en écosystèmes « terre-eau » appliquant des techniques d'utilisation durable de la biodiversité.</p>	<p>Rapports de projets ; Rapports d'évaluation /visites ; Rapports annuels du SGP.</p>	<p>8 projets</p>
<p>Résultat 2.1 du SGP sur les changements climatiques :</p>	<p>Au moins 200 panneaux de 20 watt installés pour 200</p>	<p>Rapports de projets ; Rapports d'évaluation</p>	<p>20 projets</p>

Des technologies innovantes à faibles émissions de GES déployées avec succès et démontrées à l'échelle communautaire.	ménages et infrastructures communautaires ; Au moins 2 000 fourneaux améliorés diffusés.	/visites ; Rapports annuels du SGP.	
Résultat 5.1 du SGP sur les changements climatiques : L'utilisation durable des terres, le changement d'utilisation des terres ainsi que les pratiques de gestion forestière et celles contre les changements climatiques adoptées à l'échelle communautaire pour les systèmes d'utilisation des terres de type forestière ou non.	50 ha de boisement créés à travers l'agroforesterie.	Rapports de projets ; Rapports d'évaluation /visites ; Rapports annuels du SGP.	5 projets
Résultat 6.1 du SGP pour les écosystèmes agricoles: Amélioration au niveau communautaire des actions et des pratiques, impacts négatifs réduits sur les écosystèmes agricoles et forestières, démonstration faite de la capacité des services éco systémiques à maintenir la fonctionnalité des écosystèmes.	40 ha de terres utilisant des pratiques de gestion durable des écosystèmes de production pour la conservation de la biodiversité.	Rapports de projets ; Rapports d'évaluation /visites ; Rapports annuels du SGP.	4 projets
Résultat 7.1 du SGP sur la dégradation des terres : Amélioration au niveau	25 ha de terres appliquant des pratiques et gestion durable des sols et	Rapports de projets ; Rapports d'évaluation /visites ;	5 projets

communautaire des actions et des pratiques et de réduire les impacts négatifs dans les frontières de l'utilisation des terres des agro-écosystèmes et écosystèmes forestiers (rural/urbain, agriculture/forêt).	des terres.	Rapports annuels du SGP.	
Résultat 9.1 du SGP sur les POP's et produits chimiques : Amélioration des initiatives et actions communautaires visant à prévenir, réduire et éliminer les POPs, les produits chimiques nocifs et d'autres polluants, gestion des sites contaminés de manière écologiquement rationnelle, et atténuation de la contamination de l'environnement.	2 tonnes de POPs éliminés dans la pratique de l'horticulture dans la zone sud de la Côte d'Ivoire.	Rapports de projets ; Rapports d'évaluation /visites ; Rapports annuels du SGP.	4 projets
Résultat 10.1 du SGP sur le développement des capacités : La participation active du CNP aux réunions de haut niveau dans les zones d'intervention du FEM au niveau national.	Au moins 2 membres du CNP participent aux réunions de dialogue national sur le FEM.	Comptes rendus ; Liste de présence de réunions ; Rapports annuels du SGP.	Réunions Ateliers
Résultat 10.2 du SGP sur le développement des capacités des ONGs/OCBs: les capacités des Organisations de la	2 réseaux d'OSC sont créés et au moins 4 ateliers de partage de connaissance sont réalisés pendant OP5.	Comptes rendus ; Agrément / Récépissé de dépôt ; Rapports annuels du SGP.	-Assemblée générales constitutives -Ateliers de renforcement des

<p>Société Civile (en particulier les organisations communautaires et celles des autochtones) sont renforcées. Elles participent aux processus consultatifs de gestion des connaissances pour assurer des flux adéquats d'information, appliquer les directives des conventions, suivre et évaluer les impacts environnementaux et les tendances.</p>			capacités ;
<p>Résultats transversaux : Réduction de la pauvreté, amélioration des moyens de subsistance et le genre.</p>	<p>-60% des projets appliquant l'équilibre du genre. -60% des projets sont créateurs de revenus.</p>	<p>Rapports de projets ; Rapports d'évaluation /visites ; Rapports annuels du SGP.</p>	<p>60% des projets thématiques.</p>

5 Plan de suivi et évaluation des projets

5-1 Les projets du SGP à travers le portefeuille annuel approuvé par le CNP font l'objet d'un suivi individuel.

Le programme envisage d'asseoir un axe stratégique de suivi que nous appelons la « plate-forme pour le développement local participatif ». Cette plate-forme envisage d'impliquer largement les pouvoirs décentralisés et déconcentrés dans cette tâche en appui aux OSCs.

La fréquence envisagée pour un suivi, dans la mise en œuvre des projets est d'une fois par trimestre pour chaque projet avec une équipe conjointe composée d'un représentant local du Ministre en charge de l'environnement ; d'un représentant d'une collectivité décentralisée ; et d'un représentant d'une ONG relais et de représentants des communautés bénéficiaires. Ce comité assurera pour le compte du SGP un suivi réalisé au moins une fois le trimestre. Les rapports de suivi seront diffusés à toutes les composantes de la plate forme de suivi et évaluation et au SGP.

Le coordonnateur selon les ressources et la logistique disponibles effectuera au moins une visite de chaque projet dans l'année. Les membres du CNP peuvent participer aux visites.

- a- Les parties prenantes sont réunies au sein de la plate-forme pour le développement local participatif.

A ce titre, ils seront en amont, pendant l'exécution et en aval de chaque projet; cela veut dire plus clairement,

- b- Ils participent avec les OCB à la définition de la pertinence du projet, avec les priorités nationales et locales et les attentes du FEM.

Nombre de microprojets de développement local sont autant que possible cofinancés par les pouvoirs décentralisés.

- c- S'agissant du suivi, les expériences passées et actuelles, montrent qu'il est nécessaire qu'une plate-forme de suivi ou qu'un comité de suivi soit mis en place. Il faut autant que possible si le projet est cofinancé par les pouvoirs décentralisés, leur demander de créer une ligne budgétaire de suivi du projet. Ceci leur permet de vérifier la qualité de l'utilisation de leur cofinancement.

Dans le cas où le projet est exclusivement financé par le SGP sans contrepartie disponible des pouvoirs décentralisés, la ligne budgétaire propre au projet, relative au suivi interne, devrait pouvoir financer les visites de terrain de certaines parties prenantes à l'exception du Coordonnateur National. Ce montant est resté dans les limites de 10% à 20% des coûts des projets pour des phases écoulées.

Idéalement dans le comité de suivi, le SGP espère recevoir des rapports parallèles ou consolidés par toutes les parties prenantes. Au plan pratique :

- Un rapport proviendra des OCB par trimestre
- Un rapport proviendra des ONG relais par trimestre
- Un rapport des pouvoirs décentralisés par trimestre.

Tableau 4: Plan de suivi et évaluation à l'échelle du projet communautaire

Niveau individuel du projet SGP		
Activité de suivi & évaluation	Parties responsables	Périodicité
Suivi du projet de manière participative	Bénéficiaires	Pendant la durée du projet
Collecte des données de base ²	Bénéficiaires, Coordonnateur National	Pendant les phases de conception et de formulation du projet

² Des ateliers de développement des capacités et des formations de Suivi & Evaluation peuvent être organisés en relation avec des techniques innovantes pour le suivi communautaire, y compris les nouvelles technologies (tel que le système de caméras activés par le GPS, les photographies aériennes, des SIG participatifs, etc), ainsi que pour répondre aux directives « climate proofing » des domaines d'intervention du FEM; les normes REDD +; et / ou des exigences spécifiques d'autres bailleurs de fonds /cofinancement.

Deux ou trois rapports d'étapes et de rapports financiers (<i>en fonction du calendrier de décaissement convenu dans la convention de financement</i>)	Bénéficiaires, Coordonnateur National, Assistant de Programme	A toute demande de décaissement de fonds
Plan de travail du projet	Bénéficiaires, Coordonnateur National, Assistant de Programme	Pendant la durée du projet
Visite du site ciblé par la proposition de projet (<i>si nécessaire / effectivité des coûts³</i>)	Coordonnateur National, CNP	Avant l'approbation du projet, au moment approprié
Visite de suivi du site du projet (<i>si nécessaire / effectivité des coûts</i>)	Coordonnateur National, CNP	En moyenne, une visite par an, au moment approprié
Visite d'évaluation du site de projet par le Coordonnateur National (<i>si nécessaire / effectivité des coûts</i>)	Coordonnateur National et CNP	A la fin du projet, au moment approprié
Rapport final du projet	Bénéficiaires	Après la fin des activités du projet
Rapport d'Évaluation du projet (<i>si nécessaire / effectivité des coûts</i>)	Coordonnateur National, CNP, autre partie	Après la fin des activités du projet
Préparation d'une description du projet qui sera intégrée dans la base de données globale des projets SGP	Coordonnateur National, Assistant de Programme	Au début du projet et tout au long de la mise en œuvre du projet

5-2 Agrégation des impacts des projets notamment au plan écologique pour montrer le bénéfice écologique mondial.

L'agrégation des impacts des projets au plan écologique se fera en utilisant différents outils :

1. Une carte des aires protégées par des approches communautaires permettra d'indiquer le nombre d'hectares de terre riche en biodiversité protégés par le projet. Le programme pourra établir aussi des corrélations entre la richesse en biodiversité et la superficie concernée, de même qu'avec les strates du couvert forestier ;
2. S'agissant de la dégradation des terres, on utilisera le cumul des superficies réhabilitées ou protégées ;
3. Enfin dans le domaine des économies d'énergie, il faudra évaluer le nombre de tonne de CO₂ évités. Des outils mathématiques permettent de mesurer les économies selon les types de projet : photovoltaïque, fourneaux améliorés ;
4. Concernant les POPs, le nombre de tonne ou de kilogramme de POPs évités permet d'agrèger les données (à voir Annexe 1 pour les indicateurs de OP5).

³ Pour assurer la rentabilité, les activités de Suivi & Evaluation au niveau des projets, y compris les visites sur les sites de projet, seront menées sur une base discrétionnaire, basée sur des critères évalués en interne, y compris (mais non limité à) la taille du projet et sa complexité, les risques potentiels et réalisés, ainsi que les paramètres de sécurité.

Ces éléments permettent d'indiquer la contribution du SGP Côte d'Ivoire à l'effort mondial du FEM.

Tableau 5: Plan de suivi et évaluation au niveau du programme national

Niveau du programme national SGP		
Activité de Suivi & Evaluation	Parties Responsables	Périodicité
Revue de la stratégie nationale	Comité National de Pilotage, Coordonnateur National, CPMT	Début de la 5 ^{ème} Phase Opérationnelle
Revue du portefeuille stratégique national	Comité National de Pilotage, Coordonnateur National	Une fois pendant la durée de la 5 ^{ème} Phase Opérationnelle
Réunion du Comité National de Pilotage	Comité National de Pilotage, Coordonnateur National, PNUD	Minimum 4 fois par an
Evaluation des Performance et Résultats du Coordonnateur National	Coordonnateur National, Comité National de Pilotage, PNUD, CPMT, UNOPS	Une fois par an
Revue du Programme National résultant du Rapport Annuel ⁴	Le Coordonnateur National le présente au CNP et au CPMT	Une fois par an
Rapport Financier 4-in-1 Report	Coordonnateur National, /Assistant de Programme, UNOPS	Chaque semestre

⁴ L'exercice de revue annuelle du programme national devra être conduit en consultation avec les points focaux nationaux des Conventions de Rio et en tenant compte des exigences de rapportage desdites Conventions

6. Stratégie de mobilisation des ressources

La stratégie de mobilisation des ressources du PMF/FEM est fondée sur une analyse des opportunités en termes de co-financements au niveau national. La pratique des années écoulées montre l'existence des capacités de co-financements au niveau local avec les pouvoirs locaux.

Notre stratégie constitue à faire le « marketing » des bonnes pratiques du PMF/FEM, celles expérimentées avec succès au niveau national et celles expérimentées par les autres pays avec beaucoup de facteurs favorables de réussite en Côte d'Ivoire.

Cette approche du « marketing » des bonnes pratiques repose sur le constat qu'après deux décennies d'existence, le PMF/FEM dispose d'un « portefeuille stratégique » de projets à fort potentiel de réussite. Donc il faut éviter de disperser les efforts en concentrant les actions sur ces types de projets. La mobilisation des ressources exploitera divers créneaux dont celui des OSCs, celui du CNP, celui des opportunités offertes par le PNUD à l'intérieur du SNU à travers les projets ciblant la lutte contre la pauvreté au niveau local.

7. La stratégie de management du savoir

La stratégie de management du savoir

La stratégie de management du savoir suppose au minimum deux étapes : 1) la capitalisation du savoir et 2) la diffusion du savoir.

7.1 La capitalisation du savoir

En deux décennies d'existence, le programme du PMF/FEM a capitalisé de nombreuses leçons qu'il convient de systématiser à travers la production d'ouvrages, de revues, de CD audio-visuels, à travers des projets types de capitalisation ; car si un travail en cours est fait par les coordonnateurs nationaux pour produire toutes sortes de publications, le volume de travail qui s'accroît toute l'année et leur complexité, incite à susciter et financer des projets de capitalisation conduits par des spécialistes dans ce domaine.

7.2 la diffusion du savoir

La diffusion du savoir suppose de multiples forums d'échanges. La création de l'UFEMCI (l'Union des Organisations partenaires et bénéficiaires du FEM) est destinée à favoriser les échanges pour la diffusion des leçons capitalisées par le programme auprès des communautés cibles.

Annexe1 : Indicateurs au niveau des projets pour OP5

Les éléments suivants représentent le noyau d'indicateurs au niveau des projets pour les OP5 :

Biodiversité (BD)

- Hectares de Territoires Autochtones de Conservation et Aires du Patrimoine Autochtone et Communautaire (APAC) influencés
- Hectares d'aires protégées influencés
- Hectares d'écosystèmes importants avec le statut de conservation améliorée
- Hectares de zones de production terrestres/ marines appliquant des pratiques d'utilisation durable
- Valeur totale de la biodiversité en termes de produits/services produits par les écosystèmes (équivalent en dollars américains)

Changement Climatique (CC)

- Tonnes de CO2 dont l'émission a été évitée en mettant en œuvre des technologies à faibles émissions de carbone :
 - Pratiques d'utilisation des énergies renouvelables (*bien vouloir spécifier*) ;
 - Pratiques de transport écologiquement durable (*bien vouloir spécifier*) ;
 - Mesures promouvant l'efficacité énergétique (*bien vouloir spécifier*) ;
 - Autres (*bien vouloir spécifier*).
- Nombre de membres de la communauté démontrant ou déployant des technologies à faible émissions de GES ;
- Valeur totale des services énergétiques, technologiques et de transport fournis (équivalent en dollars américains) ;
- Hectares de terres bénéficiant de meilleures pratiques d'utilisation des terres et de techniques améliorées contre les changements climatiques ;
- Tonnes de CO2 dont l'émission a été évitée grâce à de meilleures pratiques d'utilisation des terres et aux techniques améliorées contre les changements climatiques.

Dégradation des Sols (LD) & Gestion Durable des Forêts (SFM)

- Hectares de terres sur lesquelles sont menées des pratiques de gestion durable des forêts, de l'eau et de l'agriculture ;
- Hectares de terres dégradées restaurées et réhabilitées ;
- Nombre de communautés démontrant des pratiques de gestion durable des terres et forestière.

Eaux Internationales (IW)

- Hectares de rivière /bassins lacustres appliquant des pratiques de gestion durable et contribuant à la mise en œuvre des PAS ;
- Hectares de zones marines / côtières ou des zones de pêche gérée durablement ;

- Tonnes de pollution d'origine tellurique évitées.

Polluants Organiques Persistants (POPs)

- Tonnes de déchets solides dont la combustion a été empêchée par des méthodes d'élimination alternatives ;
- Kilogrammes de pesticides obsolètes éliminés de façon appropriée ;
- Kilogrammes de produits chimiques nocifs dont l'utilisation ou la libération a été évitée.

Influence des politiques, développement des capacités & innovations (tous les domaines d'intervention)

- Nombre de systèmes communautaires de surveillance environnementale démontrés

bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)

- Nombre de mécanismes de consultation mis en place dans le cadre des conventions de Rio

bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)

- Nombre d'innovations ou de nouvelles technologies développées / appliquées

bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)

- Nombre de politiques locales ou régionales influencées (*niveau d'influence 0 – 1 – 2 – 3 – 4*)

bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)

- Nombre de politiques nationales influencées (*niveau d'influence 0 – 1 – 2 – 3 – 4*)

bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)

Moyens de subsistance et développement durable (tous les projets)

- Nombre de membres de la communauté participant (désagrégés par sexe) * obligatoire pour tous les projets ;
- Nombre de jours de réduction de la période de pénurie alimentaire ;
- Nombre de jours augmenté pour les élèves allant à l'école ;
- Nombre de ménages ayant accès à l'eau potable ;
- Augmentation du pouvoir d'achat par la réduction des dépenses, augmentation des revenus et / ou d'autres moyens (équivalent en dollars américains).

Autonomisation/Capacitation (tous les projets)

- Nombre d'ONG / OCB formées ou légalisées ;
- Nombre de personnes des peuples autochtones directement prises en charge ;
- Nombre de projets dirigés par les femmes directement pris en charge ;
- Nombre de normes de qualité / labels obtenus ou des mécanismes financiers innovants mis en place.